



Déclaration

Au début de la Section Paritaire Professionnelle du 18 décembre 2014

Je vous rappelle que lors de la réunion du 20 novembre dernier, nous vous avons fait part de 3 revendications principales, sur la liste de formations éligibles au compte personnel de formation, présentée par la branche.

- 1- Nous avons précisé, que pour la CGT, une formation devait obligatoirement déboucher sur l'obtention d'un coefficient et d'un salaire correspondant à une qualification.

Notre demande de faire figurer les coefficients, par rapport aux formations effectuées, n'a pas été prise en compte et ne figure pas sur le document de validation de la liste de branche que vous nous avez transmise.

- 2- Nous vous avons fait part de la nécessité d'ajouter, à cette liste, les formations « générales », telles que par exemple les mathématiques et le français, voire l'informatique (liste non exhaustive). Ces matières sont, pour un grand nombre de salariés et notamment pour ceux qui ont quitté très tôt le système scolaire, indispensables. Sans elles, il n'y a pas de formations possibles.

D'autre part, ces formations, au même titre que les formations plus axées sur les métiers de la « branche », doivent se faire sur le temps de travail et non sur le temps libre.

- 3- Nous avons également fait part de notre désapprobation sur la « non prise en charge » des cours d'anglais dans cette liste.

Pour ces raisons, le président actuel de la SPP, refuse que son nom soit associé à cette délibération qui n'engage que les parties qui en sont signataires et la CGT ne valide pas, de ce fait, la liste de branche de formations éligibles au compte personnel de formation CCFP.

